

CHARTRE DU BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DES RESEAUX INFORMATIQUES AU COLLEGE NOTRE DAME

I. But de la charte

Le but de la présente charte est de définir les règles de bonne utilisation des ressources informatiques de l'établissement. Elle rappelle le cadre légal et a pour but de sensibiliser et responsabiliser l'utilisateur. Elle précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter. Elle s'appuie sur les textes de lois en vigueur. Ces règles s'appliquent à tout utilisateur des réseaux informatiques au sein de l'établissement.

II. Accès au réseau

L'accès et l'usage du réseau informatique se fait sous la responsabilité du chef d'établissement et sous le contrôle des adultes dans le respect du règlement intérieur.

III. Conditions d'accès aux ressources informatiques

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur, mot de passe) qui lui permettra d'utiliser le réseau informatique.

Les mots de passe sont nominatifs, personnels, inaccessibles. L'identifiant et le mot de passe sont valables pour l'année scolaire en cours. En fin d'année scolaire le serveur est vidé de toutes ses informations.

L'utilisation de ces ressources se fait dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. Toute autre utilisation, sauf autorisation ou convention signée par le chef d'établissement est strictement interdite, en particulier pour usage personnel.

IV. Missions et devoirs des administrateurs

L'ensemble des ordinateurs et réseaux informatiques est géré par un ou plusieurs administrateurs qui peuvent intervenir sur tous les fichiers des serveurs et qui sont tenus au respect de la confidentialité et de la vie privée.

V. Du bon usage des nouvelles technologies

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous :

1. Respect des personnes

L'utilisateur ne doit pas :

1. a / Masquer sa véritable identité ou usurper l'identité d'autrui. Il ne doit pas effectuer des activités pénalisant les autres utilisateurs.
1. b/ Harceler ou porter atteinte à l'intégrité ou à la dignité humaine d'un autre utilisateur.
1. c/ Diffuser des informations injurieuses ou diffamatoires pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui et pouvant porter atteinte à l'ordre public.
1. d/ Créer des fichiers contenant des informations nominatives sans autorisation préalable du chef d'établissement auprès de la CNIL.

6. Protection des mineurs

L'utilisateur ne doit pas :

2. a/ Consulter des sites à caractère immoral.
2. b/ Utiliser les groupes de discussion à titre personnel (« chat », « forums », « blog », réseaux sociaux,.....).

Chaque titulaire d'une boîte électronique est responsable du contenu et de l'utilisation de cette dernière.

Il est mis en place un système de filtrage afin d'interdire l'accès à des sites non pertinents. Par ailleurs, les adultes ont à tout moment la possibilité de voir et contrôler les activités des postes élèves en temps réel.

7. Respect des réseaux et des installations

3. a/ L'utilisateur ne doit pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau.
3. b/ L'utilisateur doit prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition et respecter les règles de connexion et de déconnexion. Il doit informer les administrateurs de toute anomalie constatée.

8. Droits d'auteur

4. a/ L'utilisateur et les administrateurs ne doivent pas faire des copies de logiciels commerciaux, utiliser des copies illégales, contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.
4. b/ Toute publication sur les sites internet et intranet de l'établissement se fait sous le contrôle et la responsabilité du chef d'établissement. Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, respect des valeurs humaines et sociales, droit à l'image, droit d'auteur.

XII. **Contrôle et Sanctions**

L'utilisateur qui ne respecterait pas les règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau ainsi qu'à des sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Document à conserver.